

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de Membres**  
En exercice : 23  
Qui ont pris part au vote : 19  
Pour : 19  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Séance du 6 février 2024

Délibération 2024 – 24/02/06 - 06

L'an deux mil vingt-quatre le 06 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

Alain GIVORD	Elodie DESMARIS	Jean-Louis GIVORD
Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL	Françoise BERTHOUD
Michèle LAURENT	René TRONCY	Ufuk YUKSEL
Karine THIBERT	Sébastien LEQUEUX	Cédric GREGOIRE
Marie-Françoise PERROUD	Alexandre DESRAYAUD	Christian RAVOUX

**EXCUSES :** Jean-François CARJOT, Françoise DUBOIS, Guy GABILLET, Cécile NIZET, Catherine MIGNOT, Serge DUMARAIS, Nadine TRESSELT, Caroline TROUILLOUX

**POUVOIRS :** Jean-François CARJOT donne pouvoir à Françoise BERTHOUD, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD

**SECRETAIRE :** Karine THIBERT

**Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins**

Signature  
Le Maire  
Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20240206-24-02-06-06-DE  
Date de réception préfecture : 09/02/2024

**Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins**

Monsieur Claude Rabuel, Adjoint au Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse et les piégeurs agréés pour éradiquer les ragondins et les rats musqués afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins.

Pour ce faire, la société de chasse doit transmettre à la commune de Vonnas le justificatif correspondant.

A ce jour,

La société de chasse a tué 72 ragondins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins et rats musqués.

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 72 euros à la société de chasse de Vonnas.

**PRECISE** que ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice 2024.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...  
ET AFFICHAGE EN DATE DU 12 FEV. 2024*

**Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Alain GIVORD**

